

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2024

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 117

présenté par
M. Thiébaud

ARTICLE 41

I. – À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« publicité »,

insérer les mots :

« pour ce dispositif ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 17, procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est de nature rédactionnelle.